

depuis dix ans, que tout ce que nous avons à faire, c'est de passer une loi, et nous aurons la réciprocité avec les Etats-Unis. En vérité, s'il appartient à ce parlement de réglementer le commerce avec un pays étranger, passons une loi et ayons immédiatement la réciprocité ; que l'on soumette le bill dès lundi, mais s'il existe deux tarifs, et qu'en abolissant le nôtre, nous permettons tout simplement aux produits d'un autre pays de venir faire concurrence aux nôtres, si nous permettons aux journaliers d'un autre pays de venir faire ici le travail de nos propres journaliers, et aux produits d'un autre pays de détruire le marché destiné aux produits de notre propre pays, et si l'autre tarif est plus élevé que le nôtre et qu'il reste tel, je doute fort de la sagesse qu'il y aurait aujourd'hui d'abolir ce tarif, du moins entièrement.

Mais en réfléchissant, mon honorable ami verra, j'en suis convaincu, que l'idée d'augmenter le commerce avec l'Australie n'est pas autant dépourvue de sagesse qu'il a semblé le croire, lorsqu'il en a parlé, il y a un instant, parce que nous voyons que quatre ou cinq gouvernements intéressés sur la côte du Pacifique n'ont pas jugé la mission de M. Bowell comme une simple comédie, mais qu'ils l'ont accueilli, non seulement avec la plus sincère cordialité, mais qu'ils ont déclaré accepter ses vues en manifestant le désir non seulement d'écouter ses propositions, mais l'intention de venir au Canada les discuter dans le cours du mois de juin.

J'ose dire qu'une proposition qui est acceptée aussi chaleureusement par quatre ou cinq gouvernements en Australie, et dans la Nouvelle-Zélande n'est pas indigne de l'ambition d'un gouvernement représentant ce pays, car nous pouvons voir que non seulement le commerce peut être développé entre ces pays et le Canada, mais que nous servirons les intérêts de l'empire en resserrant nos liens avec les autres colonies.

Encore un mot. En terminant l'honorable député a donné ce que j'ai cru être la raison prédominante pour avouer qu'il ne voulait pas être satisfait pour aucun motif. Nous avons été accusés par lui pour chaque faute que les hommes publics peuvent commettre. Puis-je lui déclarer, avec la plus grande sincérité, que nous sommes toujours heureux d'être accusés par lui. Il est toujours si agréable d'écouter ses accusations, et je pourrais ajouter si faciles de les réfuter, que nous nous réjouissons lorsque nous voyons préparer de nouvelles accusations contre nous et que l'honorable député se lève pour nous attaquer. Mais la faute dont il nous accuse ce soir est d'un caractère tout à fait nouveau, et j'hésite presque à m'en occuper dans le moment. La nouvelle accusation consiste dans le fait que nous n'avons pas déclaré notre politique au sujet du traité avec la France, dans les vingt-quatre heures qui ont suivi l'ouverture du Parlement, et que par là, comme hommes d'affaires, nous sommes indignes de la confiance publique. Eh bien, je peux promettre à l'honorable député que nous soumettrons une politique sur cette question ; je lui promets que nous la ferons publier, mais je ne lui ferai pas le plaisir de la lui faire connaître ce soir. Nous ferons connaître notre politique sur cette question lorsque la mesure qui s'y rapporte sera soumise ou qu'on dira qu'elle ne le sera pas, et l'honorable monsieur sera peut-être privé du grand plaisir qu'il se promet dans la lutte qu'il croit que nous aurons à subir avec les différentes industries qui sont en conflit sur cette question.

Sir JOHN THOMPSON.

L'honorable monsieur a éprouvé un plaisir réel en énumérant les différentes industries qui, d'après lui, s'opposent à ce petit traité français. Il y a les prohibitionnistes, les propriétaires de vignobles, l'industrie des personnes que l'honorable député désigne comme ayant le désir d'avoir des relations plus intimes avec la France, et deux ou trois autres industries. Il verra que le conflit d'intérêts sur ces questions n'est pas aussi important qu'il le croit.

Je vois que l'honorable député n'a pas eu recours à son ton de mécontentement pour demander une réponse au sujet de notre politique sur cette question, mais qu'il a inscrit sur l'ordre du jour une interpellation qu'il fera lundi. Il verra que le gouvernement n'a pas reculé inutilement l'adoption d'une politique sur ce point et qu'il n'hésitera pas à la faire connaître lorsque le moment en sera venu ; mais je crois que sa doctrine est fautive et qu'il a été bien loin pour chercher un grief quand il nous accuse à l'égard d'un bill que nous pouvons présenter ou ne pas soumettre à la Chambre, lequel n'a pas été mentionné dans le discours du Trône à l'ouverture du Parlement.

Si je croyais possible de convaincre l'honorable député qu'il a tort d'être mécontent de nous et cela dès l'ouverture de la session, je déclare que je pourrais parler pendant une demi-heure ou plus, et fournir des preuves que l'honorable député reconnaîtrait comme très fortes sur quelques-uns des points que j'ai soulevés devant cette chambre. Par exemple, relativement à la condition du pays, je lui citerais les discours que les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces ont prononcés à l'ouverture des sessions, et dans lesquels ils ont déclaré en termes très précis ce qu'était la condition du pays, en termes aussi clairs que ceux que j'ai employés ce soir. Dans la législature du Nouveau-Brunswick, dans la législature de la Nouvelle-Ecosse même— et l'honorable député a parlé avec admiration de l'homme qui a rédigé ce discours pour un motif qui a soulevé les applaudissements de ses amis, pour le motif que le premier ministre de cette province venait de sortir d'une lutte électorale dans laquelle sa majorité a été réduite de moitié.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous voulez dire réduite de deux.

Sir JOHN THOMPSON : Pas du tout. C'est encore une erreur de calcul de la part de l'honorable monsieur. Je ne veux pas déprécier la valeur ni la réputation de M. Fielding.

L'honorable député a déclaré que les provinces maritimes sont une pépinière d'hommes de haute capacité. Il n'est pas d'usage dans nos petites provinces de nier nos talents respectifs, et en conséquence, loin de déprécier la compétence de M. Fielding à émettre une opinion sur la question, je recommande aux honorables députés de la gauche, le discours que M. Fielding a préparé pour le lieutenant-gouverneur qui en a fait lecture à la dernière session de la législature de la Nouvelle-Ecosse.

Je regrette, M. l'Orateur, d'avoir retenu la Chambre si longtemps, mais cette circonstance étant la première que j'ai d'adresser la parole dans cette chambre depuis que je l'ai quittée avant la clôture de la dernière session, je me fais un plaisir et un devoir d'exprimer ma reconnaissance aux membres des deux partis de la Chambre pour la bonté qu'ils ont eu de faciliter la dépêche des affai-